

RAGRÉAGES

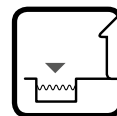
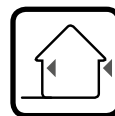
RAGRELISS 27 ET 315

2 À 7 MM : RAGRELISS 27

3 À 15 MM : RAGRELISS 315

RAGRÉAGE BÉTON

- Pour ragréage et surfacage fin des bétons courants (27)
- Pour rattrapage et surfacage des bétons courants (315)
- Piscines



GRIS



GRIS BÉTON



CONSOMMATION

1,5 kg/m²/mm d'épaisseur.



LE PLUS

Gâchage facile, manuel ou au malaxeur.
Peut rester non recouvert.



LE CONSEIL

Peut être adjuvanté au CERMILATEX pour en augmenter ses performances.



Sacs de 25 kg

Conservation : 2 ans dans l'emballage fermé d'origine et à l'abri de l'humidité.

Chaque sac présente un code de fabrication facilement identifiable.

COMPOSITION

Liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spéciaux assurant rétention d'eau, hydrofugation, plasticité et lissage.

CARACTÉRISTIQUES DE MISE EN ŒUVRE

- Temps de repos avant étalement 5 min
- Durée pratique d'utilisation (DPU) 1 h 30
- Délai de recouvrement
 - carrelage 48 h
 - parquet 48h
 - moquette 48 h
 - peinture 48 h
 - revêtement plastique 48 h



Contrôle du support



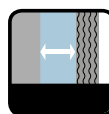
Température de mise en œuvre



4,5 L*



Temps de vie en auge 1 h 30



2 à 7 mm
3 à 15 mm

DOMAINES D'EMPLOI

MURS INTERIEURS ET EXTERIEURS

AUTRES EMPLOIS

- En sol intérieur et extérieur
- Avec adjuvantation CERMILATEX :
 - avant les étanchéités SPEC et SEL
 - bassins et piscines, associés au SEL CERMIPROOF.

REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

- Peinture ou revêtement plastique épais, compatible avec les ciments.
 - Revêtement céramique :
 - En sol : RAGRELISS + CERMILATEX (3 à 20 mm)
 - En mur : Nous consulter
- RAGRELISS peut rester non recouvert.

MISE EN ŒUVRE

GÂCHAGE

Mélanger 25 kg de poudre avec 4.5 litres d'eau environ.
Adjuvantation CERMILATEX : 1 litre de résine CERMILATEX et 3 L d'eau environ par sac de 25 kg.

APPLICATION

Soit à l'aide d'une taloche ou de tout autre système propre à chacun, l'essentiel étant que le RAGRELISS soit "resserré" après application.

SÉCHAGE

24 à 48 heures environ avant pose du revêtement (selon température ambiante et épaisseur).



(1) Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).